

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 1^{er} février 2022

Présidence: Philippe Blaser, Président

Ouverture: 20h00

Appel: 48 membres présents, 7 membres excusés

Excusés
Claude Bidlingmeyer
Ershela Bogdani
Gianpaolo Celeschi
Nathalie Eynard
Emmanuel Mounier
David Savelli
Christian Scaiola

Le quorum est atteint: 87%

Ordre du jour

- 1- Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.
- 2- Communications du Président.
- 3- Communications de la Municipalité – **Communiqué N° 5.**
- 4- **Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 19 – Demande de crédit relatif à l'élaboration d'un plan climat - *Traité par une commission ad hoc et la Cofin.*
- 5- **Dépôt** du Préavis 2021-2026/N° 20 – Demande de crédit relatif à la construction d'une halle de stockage - *Traité par une commission ad hoc et la Cofin.*
- 6- **Préavis N° 11** - « Demande de crédit relatif à la mise en séparatif des eaux usées et eaux claires, entre l'avenue Général Guisan et le chemin du Rosey ». *Rapport de la Cofin, prise de décision.*
- 7- **Préavis N° 15** « Fixation des plafonds d'endettement et de risque pour cautionnement pour la législature 2021-2026 ». *Rapport de la Cofin, prise de décision.*
- 8- **Motion** « Pour une réforme de la participation de la Commune de Rolle à l'Association intercommunale Enfance et Jeunesse ».
- 9- **Motion** « Pour une étude de l'opportunité de déposer le préavis sur le taux d'imposition au même moment que celui des comptes ».
- 10- **Réponse de la Municipalité au postulat** de Mme Dominique Perren et Consorts » Pour une meilleure accessibilité en TP du gymnase d'Etoy »
- 11- **Associations** intercommunales:
 AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance Jeunesse ENJEU.
- 12- **Divers** et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée, et fait voter l'ordre du jour qui est accepté à la majorité tel que présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité après deux modifications.

2. Communications du Président

Le Président rappelle les prochaines votations du 13 février comprenant 4 objets, puis les élections du 20 mars pour lesquelles de nombreux conseillers devront se rendre disponibles.

3. Communications de la Municipalité

M. Micello donne quelques nouvelles de la Sécurité publique qui a mis en place un nouveau système d'amendes d'ordre qui fonctionnent désormais avec un QR code. Le paiement en ligne est ainsi facilité et sécurisé.

La Syndique confirme que les affiches illustrant la campagne électorale cantonale peuvent être posées et le vendredi suivant 18 supports à double face seront installés afin que les neuf partis déclarés puissent faire leur campagne de manière égale.

Elle dresse ensuite le bilan de la cyberattaque qui a eu lieu dans la nuit du samedi 29 mai au dimanche 30 mai 2021.

1. Rappel

« La réaction de la commune a été très rapide, elle a immédiatement débranché son système du réseau. Elle a informé la gendarmerie, le Canton et la Confédération de cette situation. Elle a suivi leur recommandation, à savoir le non-paiement d'une rançon, la non-divulgaration de cette attaque. Une plainte contre X a été déposée le 14 juin. Les données volées ont été restaurées grâce à une société experte en cybersécurité, mais aussi grâce à la sauvegarde que la commune avait faite. Le 24 juin, son service informatique reçoit un mail l'informant que les données volées lors de la cyberattaque ont été repérées sur le darkweb. Le 25 août, des articles parlant de cette cyberattaque ont paru dans WATSON puis dans LE TEMPS. Le même jour, la Municipalité se réunissait en cellule de crise.

2. Actions

Dès lors, des actions ont été mises en place:

- une taskforce réunissant la Municipalité, le secrétaire municipal, la DGNSI ainsi qu'un spécialiste en communication.
- 2 soirées d'information publique ont été organisées les 28 et 30 septembre, 5 communiqués de presse ainsi que 3 tous-ménages ont été envoyés afin de rassurer les citoyens.
- Une rubrique cyberattaque a été mise en ligne sur le site de la commune avec des news et des conseils pratiques pour la population.

3. Mesures

Lors des nombreuses séances de cellules de crise, des mesures ont été édictées comme:

- Une meilleure sécurisation des logiciels accessibles depuis internet par une double-authentification (login & mot de passe + code sur smartphone)
- Des audits de sécurité ont été demandés pour évaluer les risques de l'infrastructure informatique et les connaissances du personnel.
- Un programme de prévention de cybersécurité impliquant tout le personnel a été organisé.
- Un projet de charte informatique est en cours de validation.

4. Résultats de l'analyse

Pour rappel, 65 boîtes mail et 4000 fichiers plats ont été piratés ce qui représente 32GO de données en tout. Ces données ont été analysées dans la plus stricte confidentialité sur des ordinateurs déconnectés du réseau et suivant une procédure sécurisée et validée par la préposée cantonale à la protection des données. 3 tableaux ressortent principalement de cette analyse :

- un fichier électeurs : tous les citoyens et citoyennes en-dessus de 18 ans.
- Un fichier « contribuables » : tous les citoyens et citoyennes qui paient la taxe des ordures ménagères.
- Un fichier « export du contrôle des habitants », une partie de la liste des habitants.

Ces fichiers touchent plusieurs milliers d'habitants et contiennent notamment: nom, prénom, adresse postale, mails, téléphones et N° AVS. D'autres listes contiennent le nom des locataires des ports et le N° d'immatriculation de leur bateau.

5. Demandes de formulaires

Aujourd'hui on compte un peu plus de 900 demandes par formulaire, 874 émanant de particuliers dont 4 d'employés et 53 d'entreprises. Elles ont toutes été traitées mais pas encore toutes distribuées. Ce que l'on peut dire : dans 90% des cas, la demande a été faite par curiosité et non par anxiété. Peu de personnes étaient en colère. Dans l'ensemble, la remise des résultats s'est bien déroulée. Pas de réclamations suite à leur passage dans les locaux de l'administration, les citoyens et citoyennes sont repartis rassurés et sereins.

6. Analyse manuelle des fichiers pirates

Ces fichiers se trouvaient dans les boîtes mail piratées et ont été classés en catégorie 3 « confidentiel » et catégorie 4 « confidentiel prioritaire ». 214 personnes étaient concernées et ont été contactées par courrier si un des types de documents suivants a été identifié: carte d'identité, passeport, carte bancaire, certificat médical, postulation, CV ou licenciement.

Les documents qui ressortent le plus souvent sont des dossiers de postulation avec CV, copies de documents d'identité et cartes bancaires.

7. RH et coûts

A ce jour les coûts estimés sont d'environ Fr. 180'000.- dont environ 28'000.- pour le personnel engagé.

8. Mesures prévues

Les mesures prévues sont d'appliquer la charte informatique, terminer l'application des recommandations émises par les spécialistes en cybersécurité – il faut savoir que toutes les recommandations à risques et urgentes ont été installées – boucler les dossiers d'information sur les données personnelles exposées sur le darkweb. En automne 2022, selon les recommandations de la protection des données cantonales, la commune devra détruire toutes ces données personnelles, seul un tableau des suivis des demandes sera gardé. Il faudra aussi analyser régulièrement la sécurité informatique de la commune par une société spécialisée, probablement tous les deux ans.

9. Conclusion

La Syndique a envie de dire... ce que lui a dit un citoyen lorsqu'il est venu récupérer ses données : tout ça pour ça... Et elle a aussi envie de dire... cela n'engage qu'elle... qu'elle en veut un peu aux journalistes qui ont fait monter la sauce et provoqué une polémique qui n'avait aucune raison d'être».

M. Joly remercie pour cette synthèse, et faisant partie des demandeurs par curiosité et en tant que conseiller communal pour savoir quels étaient les fichiers incriminés, il n'a eu aucune surprise et confirme qu'on ne peut strictement rien faire qu'avec les fichiers détournés. Au vu du contenu de l'enveloppe remise suite à sa demande, il également pensé « tout ça pour si peu ». Le processus a coûté énormément d'énergie mais la manière de communiquer, pour ce qui était une mauvaise nouvelle, de la part non pas de la Commune mais des autorités qui ont envoyés des e-mails pour dire qu'il faut changer de politique de gestion de crise, ça l'a « scotché ». Dans la gestion de crise de cyberattaques nous sommes nuls. Il a récemment appris que les experts fédéraux en cybersécurité qui surveillent le réseau helvétique se sont fait taper sur les doigts car ils avaient mis en place des moyens pour surveiller les réseaux alors qu'il faut avoir l'autorisation, probablement d'un procureur fédéral ou autre, pour mettre en place ce type de surveillance. Cette surveillance a donc été arrêtée, plus ou moins en avril 2021, les experts n'ayant plus le droit de la faire. Y a-t-il un lien de cause à effet entre cet arrêt et la cyberattaque il ne le sait pas, mais il a tout de même additionné 2 et 2...

M. Paley demande si on a aussi changé de politique pour restreindre le nombre de données que l'on demande et que l'on stocke car on a tendance, dans les administrations, à demander beaucoup de données, parfois inutiles. A-t-on pris des mesures pour les détruire tout de suite après ou pour cesser d'en demander autant ?

La Syndique répond que des mesures ont été prises et que les données dites sensibles sont détruites.

4. Dépôt du Préavis 2021-2026/N° 19 – Demande de crédit relatif à l'élaboration d'un plan climat - *Traité par une commission ad hoc composée de : Mmes Karine Curti, Anne Gaggio, Laurence Bermejo-Dubois et MM. Emmanuel Mounier (rapporteur), Laurent Schatzmann, Giovanni Troccoli, Rémy Founou, et la Cofin*
 Cette commission est acceptée à l'unanimité.

5. Dépôt du Préavis 2021-2026/N° 20 – Demande de crédit relatif à la construction d'une halle de stockage - *Traité par une commission ad hoc composée de : Mme Anne Beck et MM. Paul Brandsma (président), Jean-Pierre Roland (rapporteur), Garry Gaberel, Paul Celeschi, Philippe Rosset, Claudio Capriati, et la Cofin*
 Cette commission est acceptée à l'unanimité.

6. Préavis N° 11 - « Demande de crédit relatif à la mise en séparatif des eaux usées et eaux claires, entre l'avenue Général Guisan et le chemin du Rosey ». *Rapport de la Cofin, prise de décision.*

Mme Schlup, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques aux conclusions du préavis.

M. Joly précise qu'il ne s'agit que de l'étude, pas de la réalisation. La Cofin s'est assurée que l'enveloppe budgétaire sera maîtrisée et recommande l'adoption de ce préavis.

Le Président ferme la discussion et passe au vote qui montre que le préavis N° 11 est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

Vu le préavis de la Municipalité du 27 septembre 2021

Entendu le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le principe de la mise en séparatif de l'avenue Général-Guisan et le chemin du Rosey ainsi que le remplacement des services.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction de cet aménagement, selon le projet mis à l'enquête publique, et à imputer cette somme sur le compte 4600.504011 « services industriels – EU-EC étude séparatifs Général-Guisan et le chemin du Rosey »
3. D'accorder un crédit de Fr. 95'000.- et d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 5 ans, à raison de Fr. 19'000.- par année, à porter en compte dès le budget 2023
4. D'autoriser la Municipalité à avancer et à emprunter le montant total de Fr. 95'000.- auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.

Le Préavis N° 11 est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 1er février 2022

7. Préavis N° 15 « Fixation des plafonds d'endettement et de risque pour cautionnement pour la législature 2021-2026 ». *Rapport de la Cofin, prise de décision.*

Mme Schlup, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques aux conclusions du préavis.

M. Rapini annonce que le groupe des « Verts » désire déposer un amendement visant à relever le plafond d'endettement, car les membres du groupe considèrent le plan climat communal comme pièce de résistance de la législature ou tout au moins comme l'un des grands projets. Ils appellent de leurs vœux un plan climat ambitieux avec des mesures fortes qui devront être financées dans un contexte difficile. Il apparaît donc judicieux d'avoir les coudées franches et de se laisser une marge de manœuvre pour doter la commune d'un plan climat à la hauteur des enjeux. Il faut prévoir l'éventualité où la commune vienne à recourir à l'emprunt pour couvrir ses charges courantes, ce qui a été souligné par la commission des finances dans son rapport. L'objectif est d'éviter, même si le risque est faible, de devoir relever le plafond d'endettement de manière contrainte durant la législature, procédure dont l'issue serait incertaine puisque c'est le Conseil d'État qui prendrait la décision finale. Il s'agit de traduire la volonté d'une collectivité publique d'investir dans des projets d'avenir. Relever le plafond d'endettement n'est pas dépenser de l'argent et le propos n'est pas de s'endetter de manière déraisonnée, de ruiner la commune, mais de se laisser une marge de manœuvre et de créer une poche d'air permettant à la commune de respirer si la situation financière le demande. La proposition concrète du groupe est donc de relever de 5 mios, 1 mio par année de législature, le plafond d'endettement et de le faire passer de 81 mios à 86 mios. Il précise que le total des deux plafonds, (endettement et risques pour cautionnement) atteindrait 116 mios, montant qui ne dépasse pas le seuil de 250 % qui est mentionné dans le préavis.

L'amendement est donc le suivant : « Relever le plafond d'endettement de CHF 5'000'000.- pour atteindre CHF 86'000'000.- au lieu de CHF 81'000'000.-. »

M. Paley demande à la commission des finances pourquoi il n'y a aucun commentaire sur l'augmentation de 50 mios à 81 mios pour le plafond d'endettement dans une situation qui n'est pas meilleure aujourd'hui que lors de la législature précédente.

M. Joly, au nom de la commission des finances, explique que la discussion fut compliquée et il s'est lui-même permis de s'abstenir sur ce point-là. Il n'est pas logique d'augmenter le plafond d'endettement alors que la situation financière de la commune n'est pas optimale. On a voulu se donner les moyens, sachant que des projets d'investissements figurent dans le programme de législature qui fait d'ailleurs la part belle au plan climat et à un certain nombre de projets qui sont tout à fait dans la lignée de ce qui a été annoncé. Il faut reprendre la maîtrise des finances, et relever le plafond d'endettement c'est fixer une limite à partir de laquelle il faut prendre une nouvelle décision. C'est dans le cadre du Conseil communal que les conseillers voteront, ensemble, chacun des projets qui sera financé soit par les ressources de la commune soit par l'emprunt, et c'est à ce moment-là qu'il faudra prendre les bonnes décisions et faire les bons choix. Il ose espérer qu'il y aura de vrais projets d'investissements, des projets pour les générations futures leur permettant aussi de rembourser les emprunts. Les 81 mios ou les 250 % des recettes de la commune ne sont pas des objectifs mais des limites. On aura peut-être augmenté l'endettement mais si on a les ressources pour le financer et le rembourser ce ne sera pas un problème. Il faut garder à l'esprit que chaque projet voté au Conseil aura un impact sur notre endettement et donc sur la dette qui sera laissée aux générations futures. Si on fixe le plafond trop bas on risque de se retrouver très vite bloqué dans des projets où on aurait besoin de rapidité et d'agilité. L'objectif est de se donner le volant pour pouvoir le faire si toutefois l'opportunité d'un projet particulier devait se réaliser. S'il fallait entièrement emprunter et investir 30 mios en 4 ans et demi, ce serait vraiment compliqué. Ce préavis est technique et les conseillers doivent être responsables.

M. Founou relève que dans les communications de la Municipalité il est mentionné le droit de préemption « Ce droit offre aux communes des facilités pour constituer un patrimoine foncier pour mener une politique du logement durable et efficace. En effet, ce dernier permet aux communes d'acheter de manière prioritaire un terrain ou un immeuble mis en vente et affecté en zone à bâtir dans le but d'y créer des logements d'utilité publique (LUP) ».

Il y a tout récemment eu une telle opportunité pour un très gros montant, et si on a dans les 5 ans à venir une opportunité de ce genre on ne sera pas en position de réagir. Ce qu'on demande aujourd'hui est d'avoir cette flexibilité car on sait bien que ce Conseil est extrêmement sensible aux dépenses. Ce qui est demandé est d'avoir de la flexibilité sachant que le contrôle reste total; c'est une question de bon sens.

M. Dubuis confirme que les discussions au sein de la Cofin ont été assez vives afin de faire preuve de cohérence avec les budgets reçus de la Municipalité et avec les plans d'investissements. Ce qui a poussé les membres à accepter le plafond d'endettement, c'est le garde-fou que tout passerait devant le Conseil communal. Avec le plafond accordé, il y a une marge de manœuvre pour mettre en place tous les projets du plan d'investissements sachant qu'il faut prendre garde à ne pas aller au-delà et à ne pas emprunter car il y a un moment où les finances ne le permettront plus. Ce plafond de 81 mios est cohérent avec la situation financière de la commune et ses plans d'investissements qui prennent bien sûr en compte le développement durable.

Mme Suva demande une interruption de séance afin que le groupe socialiste puisse prendre connaissance de l'amendement.

Le Président ouvre à nouveau la discussion après 5 minutes d'interruption.

M. Joly rappelle qu'il était le seul membre de la Cofin à s'abstenir lors du vote.

Le Président referme la discussion et passe au vote sur l'amendement du groupe « Vert ». Cet amendement est refusé par 21 oui, 26 non, 0 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Mme Bermejo-Dubois demande ce qu'il se passe en cas de rejet du préavis.

M. Hay explique que le montant du plafond d'endettement sera de Fr. 0.- et qu'il faudra remettre le sujet sur le tapis.

Le Président referme la discussion et passe au vote sur les conclusions du préavis qui sont acceptées à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

Vu le préavis de la Municipalité du 8 novembre 2021

Entendu le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

De fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026 :

1. Plafond d'endettement net : CHF 81 millions
2. Plafond de risques pour cautionnement et autres engagements : CHF 30 millions

Le **Préavis N° 15** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 1er février 2022

8. Motion « Pour une réforme de la participation de la Commune de Rolle à l'Association intercommunale Enfance et Jeunesse »

M. Joly résume la teneur de la motion qui est en lien avec la situation financière de la commune et qui vise à faire en sorte que les ressources de Rolle restent à Rolle. Aujourd'hui, une partie des moyens dont la commune dispose partent à l'extérieur, en l'occurrence à ENJEU. Il y a 6-7 ans le Conseil en a voté les statuts qui ont mis en place un système de répartition qui à présent est particulièrement douloureux pour Rolle. Il imagine qu'alors les finances n'étaient pas ce qu'elles sont aujourd'hui avec des clefs de répartition défavorables à Rolle, et favorables aux 10 autres communes (qui ne contribuent pas dans les mêmes proportions aux installations scolaires). Cette motion n'est pas sortie d'un chapeau mais du budget 2022 qui montre une augmentation de la participation rolloise à ENJEU. Avant sa création la participation rolloise était de 3,8 mios, puis elle s'est élevée à 6 mios et à présent on passe à 6,3 mios. Pour la première augmentation il y a eu un transfert d'activités et de responsabilités sur ENJEU, mais pas pour plus de 2 mios. Le montant de Fr. 300'000.- (soit 5%) qui arrive en 2022 est essentiellement dû à la clef de répartition parce qu'en 2020 le résultat financier de la commune a été exceptionnel avec un bénéfice de plus de 4 mios; donc la valeur du point d'impôt 2020 va être prise en considération pour la participation aux investissements d'ENJEU en 2022, 2023 et 2024. Ainsi qu'expliqué dans le préavis, l'impact cumulé va se situer autour de Fr. 900'000.-, peut-être un peu moins si d'autres communes veulent bien avoir des résultats aussi performants que ceux de Rolle. On pensait avoir 4,2 mios de bénéfice en 2020 mais en fait nul n'a considéré que sur cette somme il y aurait à peu près Fr. 900'000.- qui seraient redistribués automatiquement dans les trois années suivantes. Le prochain exercice exceptionnel rollois posera le même problème. L'objectif est de se dire qu'à présent on fait autrement. Dans le cadre des associations intercommunales Rolle est la commune préférentielle dans le système car elle contribue financièrement plus que les autres (plus que proportionnellement à ses habitants et à son nombre d'élèves). En plus c'est elle qui fournit la majorité des terrains, gratuitement pour la construction des bâtiments scolaires, ce qui permet aux autres communes de faire d'autres projets avec les terrains qu'elles n'ont pas besoin de libérer pour ce type de constructions. La motion propose de revenir à une clef de répartition standard comme elle se fait dans les autres associations intercommunales scolaires, c'est-à-dire pour moitié sur la population et pour moitié sur le nombre d'élèves de chacune des communes. Il y a une opportunité aujourd'hui de le faire parce que la commune voisine qu'est Dully soutiendra certainement Rolle car elle se retrouve, dans une moindre proportion, dans une situation similaire. Et demain, Perroy qui a reçu une recette supplémentaire d'environ 5 mios et qui va en restituer la plus grande partie dans les péréquations, aura aussi à contribuer financièrement de manière supplémentaire à ENJEU, et sera aussi certainement intéressée à revoir la clef de répartition. C'est aussi l'occasion de faire le point sur cette association intercommunale puisque la configuration dans laquelle elle se trouve depuis à peu près 6 années a généré beaucoup de discussions, de tensions, d'échanges... Il est temps de prendre le temps de se demander comment elle fonctionne, quelle est la part de Rolle, pourquoi est-ce que l'on contribue, où nous allons... En fonction des réponses on pourra prendre un certain nombre de décisions. Si l'on parvient à trouver les moyens de

changer la clef de répartition des charges d'investissements avant la prochaine rentrée scolaire 2022-2023, éventuellement 2023-2024 pour la faire correspondre aux standards des autres associations scolaires intercommunales, le reste est inutile. C'est un peu un système à tiroirs et la solution ultime serait de quitter ENJEU, mais ce n'est pas celle qui est souhaitée. D'autres propositions permettant un traitement équitable de la commune de Rolle seraient bienvenues, la porte n'est pas fermée. Pourquoi une motion et non pas un postulat ? C'est dû au fait que si l'on change la clef de répartition il faut changer les statuts d'ENJEU, ce qui devrait passer devant le Conseil pour approbation.

M. Founou réagit à cette intervention car la question fondamentale est de savoir combien coûte la scolarisation d'un élève à Rolle. Le fait que cela n'apparaisse pas dans cette motion montre peut-être qu'on se concentre sur les détails plutôt que de se concentrer sur le fond. La vraie question est de savoir si ce coût pour Rolle a augmenté par rapport à d'autres communes qui offrent le même type d'infrastructures, est-ce qu'on pourrait effectivement poser cette question à ENJEU et trouver des moyens d'y répondre. Mais la motion ne va pas dans ce sens et se fourvoie dans l'approche. Le groupe des Verts est convaincu qu'ENJEU, pour la gestion des infrastructures des services scolaires à Rolle et dans la région, est la bonne institution mais cela ne signifie pas qu'elle n'a pas de défauts et qu'il ne faut pas chercher à la réformer. On ne peut pas revenir en arrière après 6 ans d'investissements et énormément de changements, pour dire que l'on veut en sortir. Il faut avoir une perspective, c'est une décision stratégique prise en y entrant; nous y sommes la plus grande commune et avons donc la responsabilité de la faire avancer; c'est dans ce cadre-là que cela devrait se faire. Et cette motion dit qu'on veut perdre la sérénité nécessaire à cette planification stratégique en remettant en cause la présence rolloise. Comment peut-on se projeter dans l'avenir et investir dans des investissements sans savoir dans quels cadres institutionnels on se base. Il faut négocier durement et âprement avec les autres membres d'ENJEU en espérant que la Municipalité et les représentants rollois au sein du Conseil intercommunal d'ENJEU continueront à mettre la pression, mais il ne faut pas se fixer un calendrier artificiel mentionnant des délais pas tenables. Ce n'est pas en 9 mois que cette question sera réglée. Le groupe des Verts a donc estimé que la motion fait du tort à la commune de Rolle et qu'elle ne contribue pas à la résolution du problème des coûts et des infrastructures de qualité pour les élèves.

M. Hay relève que le problème du Conseil est qu'il a beaucoup de peine à chercher et à trouver le consensus hors des considérations partisans. Il veut bien que la motion comporte des maladresses mais le fait est que les représentants à ENJEU ne peuvent pas négocier s'ils n'ont pas une certaine pression exprimée par le Conseil communal. Il faut parvenir à remettre les choses à plat et que les communes concernées financent, ensemble, en fonction d'une clef de répartition qui n'est pas spécifique à Rolle mais qui soit la même qu'ailleurs; c'est là qu'est le problème. Ce qui l'amplifie c'est que les recettes sinusoïdales ont des impacts plus tard ce qui pose des problèmes de gestion et d'anticipation. L'objectif de cette motion est de donner des outils à la Municipalité pour négocier avec les autres communes et non pas de démissionner d'ENJEU. Le Conseil doit exprimer un soutien à la Municipalité pour qu'elle puisse négocier, ce qu'elle ne pourra pas faire autrement avec les autres communes dont l'intérêt est de maintenir le statu quo.

M. Haldimann souligne qu'il faut faire attention, car comparer le coût par élève est très difficile parce qu'ENJEU est la seule association du canton qui recouvre accueil de jour et écoles. En fait le gros bateau est celui de l'accueil de jour. La Municipalité a trouvé intéressants les points soulevés dans la motion et souhaite relever qu'elle veut prévenir le Conseil qu'elle n'a pas les forces au sein de l'administration pour répondre de manière satisfaisante au travail qui lui est demandé, même s'il est à tiroirs. La Municipalité tient à mettre en évidence qu'elle aura besoin d'un soutien externe pour pouvoir faire face si la motion était acceptée.

M. Joly, à propos du volume de travail qui devrait être fourni, pense qu'en fait la commune est déjà en possession des données utiles et qu'une longue étude ne devrait pas être nécessaire pour faire le point sur les infrastructures rolloises qui sont mises à disposition telles que les loyers, les charges, etc. Il ne demande pas 10 ans de comptes en détail mais aimerait juste une vue complète, et espère que la commune détient ces informations. Il pense que cela est tout à fait faisable sans demander beaucoup de temps, sauf si on connaît assez mal ce qui se passe entre Rolle et ENJEU, ce qui l'inquiéterait. Si le point a) est réglé, les points qui suivent sont caducs; si la clef de répartition est réformée, l'objectif est atteint sachant bien sûr que le but n'est pas de descendre jusqu'au point e).

M. Haldimann se dit que quand on dépose une motion avec des conclusions, la Municipalité doit répondre à l'entier des conclusions de la motion. La Municipalité trouve les questions intéressantes et un tableau pourrait une fois pour toutes clarifier la situation. Mais il y a par ailleurs des aspects légaux à envisager si l'on veut s'assurer de ce qui est possible ou ne l'est pas.

Mme Suva a entendu l'argument de M. Hay pour que la Municipalité soit soutenue dans ses négociations, et il lui semble que le dépôt de la motion donne lui-même un signal que la Municipalité a entendu. Mais de devoir faire un travail sur cette motion demandera des ressources, sera peut-être contre-productif et est-ce que de l'avoir déposée pour donner un signal permettrait à présent de la retirer en ayant exprimé clairement à la Municipalité ce qui est désiré pour les négociations auprès des communes voisines ?

M. Haldimann pense que le travail doit être fait afin de mettre fin aux doutes une fois pour toutes.

M. Founou a une question sur la forme car si c'est une motion, d'ici à un an la Municipalité doit revenir avec un projet de décision et de recommandation. Même si c'est le point a) il faut que la Municipalité dise ce qui est le mieux pour Rolle, si c'est rester dans le cadre d'ENJEU ou non. S'il s'agit finalement d'un postulat il faudra faire le point sur la situation et définir divers scénarii. Il est important de choisir la bonne forme, motion ou postulat.

M. Hay relève que la motion demande à la Municipalité de venir avec des propositions sur lesquelles les conseillers se prononceront. Il n'est pas question à présent de traiter le retrait à ENJEU.

M. Schatzmann réagit en se demandant si on peut faire ce qui est demandé par la motion car si on suit la logique jusqu'au bout on fait un arrondissement scolaire rollo-rollois. Il ne voit pas, légalement parlant, comment on pourrait décider, face au Canton, de créer un tel arrondissement scolaire. On n'enverrait pas un très bon message aux autres communes concernées. Il trouve la motion peu adaptée à ce travail car tous les points ne sont pas réalisables.

M. Joly confirme qu'il n'y a pas de problème à ce que la Municipalité indique que certains points ne sont pas réalisables, et le Conseil se prononcera sur le résultat. L'objectif de la motion est vraiment une question d'équité, uniquement, de Rolle envers les autres communes.

Le Président clôt la discussion et fait voter la prise en considération de la motion telle que déposée. Le résultat est que la motion est prise en considération et renvoyée à la Municipalité par 27 oui, 15 non et 3 abstentions.

9. Motion « Pour une étude de l'opportunité de déposer le préavis sur le taux d'imposition au même moment que celui des comptes »

M. Damien Bidlingmeyer relève que l'objectif principal de la motion (soutenue par 8 signataires) est que la Municipalité étudie les avantages et désavantages de déposer le taux d'imposition de l'année future en parallèle aux comptes de l'année précédente. Les motionnaires voient deux avantages à cette motion ; le premier consiste à pouvoir fonder le choix du taux d'imposition en fonction de l'exercice réalisé (et pas six mois plus tard lorsque les chiffres concernés sont oubliés); le second avantage serait de faciliter le travail des municipaux qui pourraient se baser sur des chiffres concrets et pas sur des projections.

La Syndique relève que le président de la Cofin, M. Joly, lui a soumis cette même idée il y a quelques mois déjà, ce à quoi elle lui avait répondu qu'elle serait étudiée. Elle confirme donc, la Municipalité en ayant discuté le jour précédent, que la motion sera prise en considération.

M. Joly remarque qu'il y a plusieurs aspects à cette motion, tel les aspects budgétaires et anticipatifs, et signale que si l'un ou l'autre parti lance un referendum il faudra plus de temps pour sa mise en place.

M. Paley trouve que l'on ferait mieux d'attendre le moment du budget car on aurait les comptes et le budget qui serait ainsi justifié avec le taux d'imposition. Il ne comprend pas qu'il soit déjà voté en juin ce qui enlève quelques mois de travail.

M. Bidlingmeyer croit savoir que le résultat des exercices vient dans le courant du mois de juin, puis le taux d'imposition doit être posé pour le 31 octobre et le budget est voté au mois de décembre. Il est donc difficile de déposer le taux d'imposition en même temps que la présentation du budget, d'où l'idée de cette motion de mettre le taux en perspective avec le résultat de l'exercice.

M. Paley pensait que le budget pourrait être voté en septembre.

Le Président clôt la discussion et fait voter la prise en considération de la motion telle que déposée. Le résultat est que la motion est prise en considération et renvoyée à la Municipalité par une très large majorité.

10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Dominique Perren et Consorts » Pour une meilleure accessibilité en TP du gymnase d'Etoy »

La Syndique, qui a pris ce postulat en main, a eu maints contacts avec diverses personnes concernées, et la réponse au postulat est donc bien fournie et mentionne les réponses attendues. Durant le traitement du postulat il y a déjà eu une augmentation de la cadence d'une ligne et il y a donc amélioration. La mobilité est une problématique régionale et dépasse les compétences de la Municipalité de Rolle seule. Néanmoins cette dernière restera très attentive au suivi des conditions que proposera le groupe de travail constitué par la commune d'Etoy, la DGMR et la DGEP et le Conseil sera informé des avancées concrètes du dossier. Elle a pu avoir contact avec les diverses entités mentionnées dans la réponse, et fait confiance au groupe de travail qui trouvera certainement des solutions, sachant que 24 classe supplémentaires vont ouvrir en septembre 2022. Le syndic d'Etoy a fait mention de plusieurs solutions envisageables telles qu'une passerelle d'Etoy jusqu'au Gymnase, et il parviendra certainement à faire bouger la situation.

Mme Perren remercie la Syndique pour sa réponse très complète et est ravie d'avoir entendu que la Municipalité va soutenir les divers intervenants travaillant sur cette question.

Le Président clôt la discussion et fait voter la réponse qui est acceptée à une très large majorité.

11. Associations intercommunales

AIER – SIDERE – Conseil Régional Région Nyon – Enfance Jeunesse ENJEU.

M. Micello donne des nouvelles de l'office régional de la protection civile qui a tenu un conseil intercommunal extraordinaire quelques jours auparavant à Gland. A l'ordre du jour deux nominations : un nouveau président du Comité directeur et le remplacement d'un membre du Codir, et surtout le dépôt d'un préavis concernant une étude apportée sur le site de Prangins. Une certaine somme a déjà été investie par les communes ces dernières années sur ce site qui ne bénéficie toujours pas d'un permis d'habitation et qui nécessite encore des investissements afin qu'il réponde aux normes. Une étude a été demandée par le nouveau Codir de l'ORPC afin d'étudier s'il faut continuer à investir dans le site de Prangins, si cela en vaut la peine ou si d'autres pistes sont envisageable par rapport à son occupation, ou s'il faut l'abandonner pour se tourner sur des locaux plus adéquats et plus en phase avec la taille et les exigences de la protection civile d'aujourd'hui. Le préavis a été accepté à une très large majorité.

Mme Perren informe que pour ENJEU un nouveau directeur ad interim a été nommé à partir du 17 janvier, M. Jean-Yves Goumaz, et il fonctionnera jusqu'à ce que ce poste mis au concours soit repourvu.

12. Propositions individuelles et divers

M. Rapini vient aux nouvelles au sujet de l'urgence climatique et demande si ce sujet a été mis à l'ordre du jour et traité par la Municipalité.

Mme Rod signale que déjà 6 mois après le début de la législature, la Municipalité a décidé de déposer un préavis concernant le plan climat qui sera un élément majeur de la législature, de même que les actions qui en découleront et seront réalisées avec le soutien du Conseil. Le préavis est déposé in corpore et la commission ad hoc nommée sera donc reçue par la Municipalité in corpore, d'où l'importance accordée à ce thème majeur. La Municipalité estime qu'elle doit s'engager par des actions concrètes qui découleront de ce plan climat avec un plan d'action qui sera établi à fin 2022, puis par des actions qui suivront au fil des années de la législature. C'est sous cette forme que la Municipalité souhaite répondre à l'urgence climatique.

M. Rapini, qui n'a pas bien compris la réponse, demande si la Municipalité refuse de déclarer l'urgence climatique sur le territoire de Rolle ?

Mme Rod répète que l'urgence climatique est déclarée par des actions concrètes.

M. Rapini pense qu'il n'y a pas contradiction entre déclarer de manière symbolique l'urgence climatique à Rolle et immédiatement faire suivre ce symbole par des actions concrètes, ce qui serait très cohérent. La question de la cohérence est importante pour cette Municipalité qui parle de durabilité à longueur de programme de législature, mais quand il s'agit de dégager une majorité en faveur d'une mesure qui ne coûte rien, qui est symbolique et qui va dans le sens de l'objectif, eh bien il n'y a pas de majorité. Le groupe des Verts a accepté de transformer la motion en postulat, de transférer la compétence décisionnelle à la Municipalité moyennant des garanties, qui avec le recul ne paraissent pas aussi solides qu'au premier jour. Le groupe prend acte et va en tirer des conclusions.

L'une d'elle est que la Municipalité, en prenant cette décision, prive la commune d'une façon de se mettre en avant de manière positive. C'est un coup de pub qui n'aurait rien coûté dans un contexte où depuis le début de la législature des événements se sont produits qui ont entamé l'image de Rolle. Il trouve que c'est dommage et regrettable et si possible il invite la Municipalité à reconsidérer sa position.

M. Hay est intéressé de savoir ce que la population pense de l'urgence climatique. Le Conseil communal de Morges a adopté à l'arraché l'année dernière l'augmentation d'impôts d'un point pour financer les actions pour le climat, sans préciser de quelles actions il pourrait s'agir, et un référendum a été lancé et a abouti. La votation n'a pas encore eu lieu mais cela marque le problème d'acceptation de la population et il n'est pas sûr que les grandes proclamations soient dans l'air du temps et correspondent à ce que pense la population dans son ensemble. M. Founou insiste lourdement mais la Municipalité montre par des actes qu'elle veut entreprendre des actions concrètes; il soutient cette façon de faire.

M. Founou constate la déception de son collègue de parti; c'est un coup qui touche tous les Verts, qui avaient pensé un peu naïvement, qu'avec cette nouvelle Municipalité formée de partis qui demandent des mesures urgentes dans le cadre du climat ce serait une formalité. Bien sûr les mesures concrètes sont importantes, mais on sait que pour ce sujet, comme pour d'autres, c'est la communication qui prime. Envers la population qui n'est peut-être pas tout à fait consciente des enjeux mais qui petit-à-petit se conscientise, il est important de communiquer. Il ne partage pas le diagnostic qui est de dire de ne pas communiquer au niveau symbolique puisqu'il y aura des mesures concrètes. Non, pour que les mesures concrètes passent, y compris au niveau du Conseil communal, il faut travailler dans l'ordre du symbole.

M. Dubuis pense qu'il s'agit d'un procès de mauvaises intentions envers la Municipalité parce qu'elle a travaillé sur des sujets concrets depuis le début de la législature, et même avant; elle a mis sur pied un projet; il faut la laisser travailler. Le groupe PLR soutient la Municipalité dans ses activités concrètes envers le développement durable.

M. Paquet souligne que le PS a toujours soutenu l'urgence climatique.

M. Micello s'adresse à l'assemblée, avec émotion, pour annoncer que suite à ses problèmes de santé il a adressé sa lettre de démission du collège municipal le jour précédent, avec effet à fin février 2022. En effet, la charge de Municipal conjointe à son activité professionnelle n'est plus compatible avec son état de santé actuel. Cette décision est un crève-cœur pour lui qui a à cœur de travailler pour le bien de sa ville. Il remercie chacun de son engagement pour Rolle, ses collègues avec lesquels il a eu beaucoup de plaisir à partager le début de législature en tant que vraie équipe qui a établi un magnifique programme de législature et il espère que cette dynamique va perdurer pour le bien de Rolle.

Les propos de M. Micello sont suivis d'une longue standing ovation que le Président conclut par des vœux pour sa santé et son travail.

Mme Vollenweider s'adresse à M. Micello et relève que dès le début de son engagement en tant que conseiller communal en 2011 il a toujours été dynamique, déterminé et engagé pour Rolle et ses associations. Au nom du PLR rollois elle le remercie et regrette son départ mais le plus important pour lui est qu'il prenne soin de sa santé.

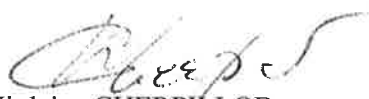
M. Haldimann entame un discours à l'éloge de M. Micello, cite « Guerre et Paix » de Léon Tolstoï et l'émaille de quelques anecdotes glanées dans leurs interactions au sein du Conseil, de commissions, d'associations, de la Municipalité. Il le remercie également de son engagement et de sa recherche du consensus. De même que les autres municipaux il regrette son départ qui laissera un vide dans la politique rolloise. Il termine en lui souhaitant le meilleur et lui offre un arrangement de plantes, non coupées et donc durables...

Le Président rappelle les votations du 13 juin et clôt la séance à 21h50.

Au nom du Conseil communal

Philippe BLASER
Président





Violaine CHERPILLOD
Secrétaire